

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241001-d-2024-31-AU
Date de télétransmission : 14/10/2024
Date de réception préfecture : 14/10/2024



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) POUR LE SUIVI DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne Ile-de-France propose de mettre à disposition de la Mairie, un agent pour une mission d'accompagnement au suivi du règlement n° 2016/679 dit Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

DECIDE

DE SIGNER La convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France situé 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES Cédex, relative à la mise à disposition de personnels spécialisés à la protection des données et déclaration auprès de l'organisme de contrôle (CNIL), dans l'élaboration de l'ensemble documentaire décrivant la conformité des traitements des données personnelles de la collectivité et dans les préconisations pour sécuriser les pratiques.

DIT que cette convention est consentie pour une durée de trois ans non renouvelables et prendra effet au 1^{er} octobre 2024.

DIT que le coût total des interventions sur 3 ans est de 5 292€

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 1^{er} Octobre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération ValParis



Philippe AUDEBERT